

Bujumbura, le 4 octobre 2005

**MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE**

Ambabu Toutes

N°204.01/471/RE/2005

Honneur vous faire parvenir en annexe à la présente le document intitulé « options et priorités en matière de politique d'éducation et de formation » élaboré par le Ministère de l'Education Nationale et de la Culture.

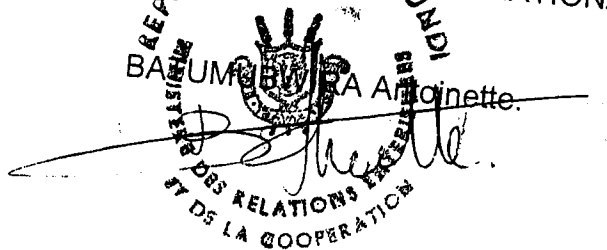
Compte tenu de l'importance que le Gouvernement de la République du Burundi attache à la réalisation de ces priorités et plus particulièrement à la gratuité de l'enseignement primaire, il vous est particulièrement demandé de tout mettre en oeuvre pour amener nos partenaires à contribuer à sa réalisation.

Vous voudriez bien nous tenir régulièrement informée des résultats de vos démarches.

Haute considération

LA MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE,

Bujumbura, le 4 octobre 2005.
A. Amoinette.





OPTIONS ET PRIORITES EN MATIERE DE POLITIQUE D'EDUCATION ET DE FORMATION

1. EDUCATION FORMELLE

A la suite de deux TABLES RONDES tenues en janvier et décembre 1998 sur le système éducatif burundais, le gouvernement du BURUNDI a défini de nouvelles politiques sectorielles dans un contexte de persistance de conflits armés et de transition politique.

une nouvelle vision de l'action éducative s'impose après la mise en place d'institutions démocratiquement élues.

Le BURUNDI a, par ailleurs, souscrit à un certain nombre d'engagements internationaux et a ratifié des instruments juridiques internationaux qui se reflètent notamment à travers la Constitution et le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP-I).

Les principaux objectifs généraux concernant les paliers primaire et secondaire sont les suivants :

- scolarisation primaire universelle
- élargissement de l'accès à l'Enseignement Secondaire
- scolarisation des filles
- déconcentration du système éducatif
- réduction des inégalités
- production des manuels
- réhabilitation des infrastructures et construction de nouvelles salles de classe
- formation des enseignants
- développement de l'enseignement privé

S'agissant de la formation professionnelle, un nouveau cadre institutionnel, dans le cadre de la formation du nouveau gouvernement, regroupe des activités qui étaient auparavant dispersées dans plusieurs organisations tant publiques que privées.

Les objectifs pour l'enseignement supérieur s'articulent autour des points suivants :

- l'augmentation progressive des effectifs,
- l'amélioration des programmes de formation, la mise en place de nouvelles filières et le renforcement de la recherche compte tenu des priorités et des besoins du pays,
- la construction et l'équipement de nouvelles salles de cours, des laboratoires et des bibliothèques,
- le renforcement des ressources humaines académiques,
- l'amélioration de l'interaction avec le milieu socio-professionnel et des services rendus à la collectivité,
- la diversification des sources de financement.

2. EDUCATION NON FORMELLE

La politique en matière d'éducation non formelle devra viser comme objectif :

- la promotion d'un artisanat porteur et rémunérateur soutenu par le micro-crédit pour promouvoir l'auto-emploi,
- définir et exécuter des activités relatives à l'encadrement de la jeunesse non scolarisées et descolarisées ainsi que les démobilisés de guerre en matière d'enseignement de métiers et d'insertion socio-professionnelle,
- le renforcement de la coordination des activités d'alphabétisation, de post-alphabétisation et d'éducation permanente pour répondre à l'objectif du millénaire pour le développement y relatif.

3. STRATEGIES DE MISE EN CEUVRE DE LA POLITIQUE D'EDUCATION ET DE FORMATION - NIVEAU DU PRIMAIRE.

Trois axes stratégiques s'inspirent du diagnostic et des orientations politiques dans une combinaison cohérente de ressources :

- renforcement de l'accès et de l'équité,
- amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages,
- renforcement des capacités institutionnelles de gestion et de planification.

3.1. Renforcement de l'accès et de l'équité

Depuis la rentrée scolaire 2005-2006, la gratuité de l'accès à l'enseignement primaire est instaurée. Consécutivement à cette décision, à l'accroissement du flux de rapatriés et à la généralisation de la sécurité sur le territoire, on enregistre une augmentation très importante du nombre d'écoliers à l'inscription à la 1^{ère} année de l'enseignement primaire, avec environ 500.000 enfants attendus.

L'accélération de la construction de nouvelles écoles s'impose ; il s'agira d'ériger d'ici la rentrée scolaire 2007-2008, au moins une école primaire sur chaque colline de recensement (secteur). A la rentrée scolaire 200-2006, le recours à des structures temporaires et à des écoles évolutives est incontournable.

En raison de la destruction d'établissements scolaires et des centres de formation et faute d'actions de maintenance et d'entretien préventif, une politique de réhabilitation des infrastructures et des équipements doit être engagée.

Parallèlement à l'extension du réseau scolaire, des réformes structurelles seront introduites visant notamment la création des écoles alternatives pour récupérer les enfants n'ayant pas pu poursuivre leur scolarité dans le système formel.

Pour mener à bon port ce vaste chantier, le gouvernement renforcera la mobilisation des communautés dans tous les programmes de construction, de réhabilitation et d'entretien préventif.

Le gouvernement encouragera le secteur privé à participer au développement et au financement de l'éducation.

Plus que par le passé, la contribution des partenaires extérieurs est très sollicitée.

L'accroissement de l'accès implique également des actions spécifiques :

- la rationalisation de l'offre d'éducation par la mise en place d'un cadre institutionnel régissant la carte scolaire aux niveaux central et décentralisé
- la promotion de la scolarisation des filles notamment par le principe de la discrimination positive au profit des filles à tous les niveaux
- la réduction des disparités
- le développement de l'enseignement privé

3.2. Amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages

Dispositions essentielles à prendre :

- rénovation des programmes et des matériels didactiques en vue notamment de les adapter aux réalités nationales face à de nouveaux défis tels que le dialogue interculturel, l'éducation à la vie familiale, l'environnement, la démocratie et l'éducation à la santé ;
- renforcement des compétences des enseignants y compris les personnels de supervision et d'encadrement pédagogique ;
- introduction et extension des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

3.3. Renforcement des capacités institutionnelles de planification, de gestion et d'évaluation

Les faiblesses identifiées dans les domaines de la planification, de l'organisation et de la gestion seront corrigées particulièrement à travers les mesures ci-après :

3.3.1. Le renforcement de décentralisation

Des compétences seront transférées aux Directions Provinciales de l'Enseignement en même temps que celles-ci seront renouvées et restructurées afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle au niveau local tant dans le domaine de l'éducation que celui de la formation.

Un partenariat soutenu sera instauré entre l'administration et les partenaires tels que les Association des parents d'élèves, les syndicats des enseignants et les promoteurs de l'enseignement privé.

**4.1. Actions d'Urgence pour la Mise en Œuvre de la Gratuité de l'Enseignement Primaire :
Septembre-Octobre 2005**

Objectif Stratégique	Actions	Résultats attendus	Coût (en BIF)
Accroître l'Accès et Améliorer l'Équité	Réhabiliter, construire et équiper les infrastructures	2240 Salles de Classes Temporaires	6.720.000.000
		75000 Bancs-Pupîtres	1.500.000.000
		2240 Tableaux Noirs	78.400.000
Assurer la qualité des enseignements et des apprentissages	Recrutement de Nouveaux Enseignants , Perfectionnement et Pédagogique	5315 Enseignants Recrutés	Budget Ordinaire 2005 +
			Budget Ordinaire 2006
Total	Dotation en Manuel scolaire de toutes les nouvelles classes	4 x 2340 = 9360 Fichiers du Maître produits et distribués	2.808.000
			8.301.208.000

Note : La base de calcul des coûts est :

- 3.000.000 BIF par Classe temporaire ;
- 20.000 BIF par Banc-Pupître, en raison de 1 banc pour 3 écoliers;
- 35.000 BIF par Tableau-Noir ;
- 3.000 BIF par Fichier de Maître.

Il existe déjà une offre de 573 salles de classes en prêt provenant de différents partenaires principalement les communautés religieuses.

La situation des besoins constatés à la rentrée scolaire 2005-2006 est présentée en annexe.

4.2. Plan Stratégique Biennal et Actions à Mettre en Œuvre - Cycle Primaire: 2006, 2007

Objectif Stratégique	Actions	Résultats attendus	Coût (en Birf)
Assurer la qualité des enseignements et des apprentissages	Recrutement de Nouveaux Enseignants et Perfectionnement Pédagogique	4680 salles de classe construites	58.500.000.000
		200 salles de classe réhabilitées	900.000.000
		84000 bancs pupitres distribués	1.680.000.000
		2580 tableaux noirs distribués	90.300.000
		5315 nouveaux enseignants recrutés 2006, 2007	6.601.230.000
		5000 nouveaux enseignants recrutés 2007	3.450.000.000
		4X2540 fichiers du maître (2 ^{ème} année) produits et distribués	30.480.000
		4 X 250.000 livres d'élève (1 ^{ère} +2 ^{ème} années) produits et distribués	2.000.000.000
		4 guides pédagogiques élaborés selon l'APC et distribués	6.000.000
		1 assemblée acquise	700.000.000
Renforcer les capacités institutionnelles	Accroître la capacité de production de la RPP Formation des enseignants à l'APC	1 encolleuse et 1 couseuse acquises	340.000.000
		300 personnes ressources formées au cadre théorique de l'APC	95.000.000
		2500 enseignants formés à l'APC PARDEF finalisé et validé	20.000.000
		Etats généraux de l'Education organisés	10.000.000
Renforcer les capacités institutionnelles	Promouvoir le plaidoyer et la mobilisation pour l'éducation	4 Séminaires régionaux de sensibilisation- mobilisation organisés	10.000.000
		Etats généraux de l'Education organisés	12.000.000

Objectif Stratégique	Actions	Résultats attendus	Coût (en BIF)
Renforcer les capacités institutionnelles (suite)	Accroître la capacité opérationnelle des inspections communales	129 inspecteurs communaux nommés (primes de fonction)	15.400.000
		129 machines à écrire mises à disposition des inspecteurs communaux	240.000.000
	Accroître la capacité opérationnelle des DPE	Acquisition de 129 motos pour les I.C. Formation de perfectionnement pour les personnels d'appui : 51 personnes formées.	620.000.000 94.000.000
Total			75.414.410.000

Annexe: SITUATION DES CLASSES DE 1ère ANNEE PRIMAIRE AU 20/09/2005

D.P.E	Effectifs Admis 2004-2005	Effect Inscrits 2005-2006				Offre							Besoins				Observatic
		Total	Admis	Surplus	Salles	Bancs-pupitres	T.N.	Enseig. Recrut	Salles (loutes)	Salles (1ère)	Bancs-pupitres	T.N. (1ère)	Enseig.	Manuels*			
BUBANZA	9758	15324		5566	24			200	56	1855	56						
BUJA-MAIRIE	11031	17003		5972			200	60	1991	60							
BUJA-Rural	20552	27681		7129			0	56	1855	56							
BURURI	26307	40664		14357			240	72	2976	72							
CANKUZO	8031	11500		3469			100	144	4786	144							
CIBITOKE	12695	31092		18397			200	35	1156	35							
GITEGA	24550	72000		47450			240	184	6133	184							
KARUSI	19488	31272		11784			280	475	15817	475							
KAYANZA	17245	36731		19324			240	118	3928	118							
KIRUNDO	18142	32660		14512			230	194	6442	194							
MAKAMBA	14823	22850		8027			240	146	4834	146							
MURAMVYA	13653	19104	10781	8323			230	81	2676	80							
MUYINGA	12622	19675		7053			220	84	2775	55							
MMVARO	12412	14997		4979			240	71	2351	71							
NGOZI	19463	49348	10018	29885			230	50	1660	50							
RUTANA	10959	16602		5643			220	300	9962	300							
RUYIGI	14909	25611		10702			190	57	1846	57							
TOTAL	266640	484114		222572			200	107	3567	107							